

REGLEMENT DU CONCOURS ACADEMIQUE 2019-2020

« Violences faites aux femmes : une affiche pour dire NON ! »

La mission **Égalité filles-garçons de l'académie de Créteil** reconduit en 2019-2020 le concours académique d'affiches pour lutter contre les violences faites aux femmes. La 2^e édition de ce concours permettra de développer une réflexion pédagogique de fond sur la question des violences à caractère sexiste et sexuel à l'encontre des filles et des femmes. Cette action s'inscrit dans le cadre du cinquième plan interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019) et du plan régional dont l'académie de Créteil est signataire.

Article 1 : Objet du concours

Le concours « **Violences faites aux femmes : une affiche pour dire NON !** », consiste en la conception d'affiches visant à prévenir, dénoncer ou lutter contre les violences faites aux filles et aux femmes en France ou dans le monde.

Cette action vise à sensibiliser, informer et responsabiliser les élèves, filles et garçons, ainsi qu'à les impliquer dans la prévention et la lutte contre ce type de violence, à l'occasion de la **journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre 2019**.

Article 2 : Participation au concours

Le concours est ouvert aux élèves de collège et de lycée (LP et LGT) de l'académie de Créteil. Chaque équipe inscrite est mixte* (fille-s/garçon-s) et composée de 3 à 5 élèves. Plusieurs équipes d'une même classe peuvent concourir. Le caractère mixte des groupes vise à favoriser la réflexion conjointe filles-garçons à l'occasion d'échanges et interactions respectueuses des idées de chacun et chacune.

**sauf dans le cas d'une classe non mixte de LP*

Article 3 : Calendrier du concours

Les dates-clés du concours sont les suivantes :

- mardi 5 novembre 2019 : date limite d'inscription des équipes par la personne encadrante ;
- du 12 au 27 novembre 2019 (à titre indicatif) : réalisation des affiches par les équipes ;
- du 18 au 27 novembre 2019 (au plus tard à 19h) : transmission des affiches au jury ;
- mardi 3 décembre 2019 : délibération du jury ;
- jeudi 12 décembre 2019 14h : cérémonie de remise de prix.

Article 4 : Inscription

Pour s'inscrire, une personne référente de l'équipe pédagogique complète le formulaire accessible ci-dessous :

[formulaire d'inscription](#)

La personne encadrant l'équipe d'élèves garantit aux membres du jury que l'affiche est originale et ne constitue pas une violation des droits de la propriété intellectuelle.

Les œuvres seront exclusivement utilisées à des fins d'information et de communication sur le thème de la prévention des violences faites aux femmes, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Les lauréats et lauréates autorisent expressément l'équipe organisatrice à utiliser leurs noms, prénoms à toutes fins de promotion du concours et notamment pour la publication de la liste des équipes sur les sites Internet de l'académie de Créteil et de la mission Égalité filles-garçons.

Article 5 : Caractéristiques des affiches

L'affiche doit comporter un slogan, une image et éventuellement un court texte. Sa finalité peut être d'informer, de transmettre une idée, d'interpeller, de questionner, de s'indigner, de dénoncer des pratiques, de responsabiliser, de développer la prise de conscience, de proposer des pistes de remédiation, etc. Elle doit être claire dans le message transmis et permettre, par une démarche active et la diffusion d'un message, de faire connaître aux jeunes les causes, les mécanismes et les conséquences des violences faites aux femmes. La taille de l'affiche est libre. Celle-ci est réalisée, au choix des équipes, selon divers procédés : dessin, peinture, collage, logiciel d'application, procédés mixtes, etc. La langue originale utilisée pour le texte est le français.

Article 6 : Elaboration des affiches

La conception des affiches correspond à l'étape finale d'un processus plus large. En effet, les membres de l'équipe pédagogique intervenant dans le projet intégreront, en amont, et selon une organisation qui lui est propre, diverses séquences pédagogiques sur le thème des violences faites aux femmes, que ce soit dans le cadre des séances d'EMC, d'histoire-géographie, de français, d'arts appliqués, de droit, de DGEMC, de sciences de gestion, de technologie, d'EMI, de philosophie etc., toutes disciplines pouvant contribuer au processus de sensibilisation et de lutte contre ce fléau.

Pour faciliter cette démarche, la mission Égalité filles-garçons met à disposition une sitographie indicative regroupant diverses ressources sur le thème des violences faites aux femmes (en annexe) dont chaque équipe pédagogique pourra s'inspirer pour construire sa réflexion et son action pédagogique.

Ainsi, les affiches présentées seront le fruit d'un travail de fond sur la question des violences à l'égard des femmes et correspondront à l'émanation visuelle d'une réflexion collective menée en amont au sein des classes participantes.

Article 7 : Transmission des affiches

Les affiches doivent être réalisées dans un format permettant une lecture aisée sur PC et une transmission de qualité. Elles seront adressées au jury par courrier électronique, en pièce jointe, dans l'un des formats suivants : PDF, JPEG, PNG ou SVG. Si le fichier est volumineux, il sera adressé via un service de transfert de fichier lourds, de type EFIVOL ou WeTransfer par exemple, à l'adresse suivante :

egalite-filles-garcons@ac-creteil.fr

Chaque courrier électronique précisera en objet :

Affiches/Type et Nom de l'établissement/Ville/Numéro de l'équipe

Exemple d'objet : Affiches – Collège Louis Armand – Savigny-le-Temple – Equipe 1

Si plusieurs équipes travaillent avec la même personne référente, l'envoi des affiches se fera en plusieurs mails. Dans le corps du mail, préciser le nom de la personne ou des personnes référentes, le nom des élèves de l'équipe et le titre de l'affiche. Le nommage des fichiers contenant les affiches se fera comme suit :

Type et Nom de l'établissement/Numéro de l'équipe/Titre de l'affiche

Exemple : Lycée André Malraux – Equipe 1 – Parlons-en, prévenir c'est aider

Si l'affiche comporte des photographies d'élèves, il conviendra que les encadrants s'assurent que toute participation d'un mineur ou d'une mineure au concours ait obtenu l'accord préalable de chaque personne détenant l'autorité parentale sur l'élève. Cette autorisation parentale doit être remise par écrit au membre de l'équipe pédagogique référent du projet, au plus tard le jour de la transmission des affiches. Les élèves de plus de 18 ans doivent aussi exprimer par écrit leur consentement à céder leur droit à l'image dans le cadre de ce concours si leur image figure sur l'affiche.

Article 8 : Jury

Le jury est composé de représentants de l'Education Nationale et spécialistes des questions de violence à l'égard des femmes.

Il évalue les affiches et sélectionne les meilleures affiches. Il est souverain dans ses choix.

Annexe : Sitographie indicative

Concours d'affiches 2018-2019 contre les violences faites aux femmes dans l'académie de Créteil :

<http://www.ac-creteil.fr/cid138982/palmars-du-concours-academique-violences-faites-aux-femmes-une-affiche-pour-dire-non.html>

Eduscol – journées commémoratives (25 novembre et 8 mars) :

<http://eduscol.education.fr/cid66268/journee-internationale-de-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes.html>

Site de l'ONU sur les violences faites aux femmes :

<http://www.un.org/fr/events/endviolenceday/>

Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations :

<http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/>

Rubrique dédiée sur le site du secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations :

<http://femmes.gouv.fr/category/lutte-violence/>

Grenelle des violences conjugales :

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/category/grenelle-des-violences-conjugales/>

Rapports et données quantitatives du Ministère de l'intérieur sur les violences sexistes et sexuelles :

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Themes/Violences-physiques-ou-sexuelles>

Synthèse de la consultation « Stop aux violences faites aux femmes » organisée par la région Île-de-France :

<https://drive.google.com/file/d/1znXKT3J6IQ-iaern3iHOfkwr6m9YvqC1/view>

Maison des femmes de Saint-Denis :

<https://www.lamaisondesfemmes.fr/>

Prix Nobel de la paix 2018 :

<https://fr.unesco.org/news/prix-nobel-paix-2018-signal-fort-defense-droits-filles-femmes-ligne-priorites-unesco>

Site de la mission académique Égalité filles-garçons de l'académie de Créteil :

<http://www.egalite-filles-garcons.ac-creteil.fr/>

Centre Hubertine Auclert :

<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/>

Le violentomètre :

<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/outil-de-prevention-des-violences-le-violentometre>

Observatoire des violences faites aux femmes :

<https://seinesaintdenis.fr/-Observatoire-des-violences-envers-les-femmes-.html>

Films primés au concours académique « Violences faites aux femmes : un film pour dire non ! » 2017-2018 :

<http://www.ac-creteil.fr/cid125572/palmares-du-concours-academique-violences-faites-aux-femmes-un-film-pour-dire-non.html>

Site du HCEfh, pages dédiées aux violences de genre :

<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-de-genre/>